

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 1^{er} mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220315-DEL_22_03_07_07-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

Excusés : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 POUR L'AMENAGEMENT URBAIN RUE FLORANT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement urbain de la rue Florant, deux fonds de concours peuvent être octroyés par la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,

Considérant que ces deux subventions sollicitées au titre de l'accessibilité et de la voirie ont été déposées auprès de la Communauté en 2021,

Considérant que par délibération n°15-12-2021-027 du 15 décembre 2021, le Conseil de communauté a alloué à la commune un fonds de concours d'un montant de 12 500 € au titre de la voirie pour l'aménagement urbain de la rue Florant.

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'octroi du fonds de concours 2021 attribué au titre de la voirie pour les travaux d'aménagement urbain de la rue Florant.

APPROUVE le plan prévisionnel de financement ci-dessous.

DEMANDE DE FINANCEMENT (CCHS)			
Voirie - Aménagement urbain de la rue Florant			
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES	Montant total des dépenses HT	RECETTES	
Opération	150 000,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	25 000,00 €
Montant total des travaux	150 000,00 €	Fonds de concours Voirie 2021	12 500,00 €
		Fonds de concours Accessibilité 2021	12 500,00 €
		AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	125 000,00 €
	total HT		
MONTANT TOTAL DEPENSES	150 000,00 €	MONTANT TOTAL RECETTES	150 000,00 €

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire
Didier REVEAU